

PLAN PROPOSÉ

Issus d'articles de presse, les documents du dossier à synthétiser témoignent de la prise en compte du stress au travail (I) et de sa gestion (II).

I. APPRÉHENSION DU STRESS AU TRAVAIL

A) Difficultés d'appréciation du stress

- Divergences d'approches des causes du stress entre les DRH et les salariés (docs. 2, 8).
- Encadrement souhaitable des cellules d'écoutes (doc. 6).
- Définition scientifique extensive du stress (doc. 9).

B) Caractères multiformes de stress

- Stress individuel et stress collectif (doc. 7).
- Stress stimulateur et stress destructeur (doc. 9).
- Stress de courte durée et stress chronique (doc. 9).

II. TRAITEMENT DU STRESS AU TRAVAIL

A) Nécessité de la gestion du stress

- Objectif de santé publique [troubles psychosociaux et dépressions (docs. 4, 5, 9), suicides (doc. 1)].
- Enjeu économique [coût du stress dans l'entreprise (docs. 1, 9)].

B) Modes de traitement du stress

- Prévention perfectible dans les entreprises [la « journée de l'équipe » (doc. 3), nécessaires concertations (doc. 5)].
- Actions des institutions françaises [intervention du ministre Xavier Bertrand (doc. 2), Agence pour la sécurité au travail et la campagne « lieux de travail sains » (doc. 8)] et européennes [Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (doc. 9), Agenda social du Conseil européen de Nice (doc. 9)].